

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220458

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

06 avril 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage

06 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 35

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. PARIS Hubert

M. PLUT Jean-Claude

M. POTTIER Louis

Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU

Mme RENARD Candy

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220458-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE Tarifs 2022

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs proposés pour la Base de Loisirs intercommunale :

➤ Camping

	TARIFS Depuis 2019	PROPOSITION DE TARIFS par nuitée à compter de 2022
adulte	2,20 €	3,00 €
enfant 7 ans et +	2,20 €	3,00 €
enfant -7 ans	1,20 €	2,00 €
caravane	2,00 €	3,00 €
voiture	1,20 €	2,00 €
camping-car	3,00 €	6,00 €
toile de tente	1,20 €	3,00 €
électricité	3,00 €	4,00 €
barnum hébergement	4,00 €	5,00 €
barnum logistique	2,00 €	5,00 €
garage mort hors saison	2,50 €	3,00 €

tarifs non soumis à la TVA

➤ Locations

	TARIFS Depuis 2019		PROPOSITION DE TARIFS à compter de 2022	
	30 min	1 heure	30 min	1 heure
pédalos	4 €	7 €	6 €	10 €
stand up padle	4 €	7 €	6 €	10 €
canoe kayak	4 €	7 €	6 €	10 €
planche à voile	4 €	7 €	6 €	10 €
rosalie	4 €	7 €	6 €	10 €
karting	4 €	7 €		
tandem	4 €	7 €		
Tennis (fermée, terrain non conforme)	4 €	7 €		
Vélos, VTT	gratuit durée du séjour		1/2 journée 1 journée	
prêt de vélos aux résidents des chalets (séjour une semaine), campeurs (séjour à partir de 4 nuitées) caution 100€			14 €	20 €

tarifs non soumis à la TVA

➤ Activités

activités encadrées	TARIFS Depuis 2019					PROPOSITION DE TARIFS à compter de 2022				
	30 min	1 heure	1h30	2 heures	3 heures	30 min	1 heure	1h30	2 heures	3 heures
Individuel	10 €	16 €				10 €	16 €			
groupe 2 à 3 personnes		10 € /personne					10 € /personne			
groupe 4 à 8 personnes		9 € /personne					9 € /personne			
groupe jusqu'à 12 personnes		75 €	110 €	140 €	170 €		75 €	110 €	140 €	170 €
stage nautique ou autre				15 € /personne					15 € /personne	
autres activités										
lazer game	14 €					14 €				
Pratique de la musique (groupe de 12 pers maxi)		75 €	110 €	150 €						
rosalie - kart - trampoline (groupe de 12 per maxi)		75 €								
équitation		7 € /personne								
test nautique	1 €									

tarifs non soumis à la TVA

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de la Base de Loisirs intercommunale tels que proposés ci-dessus, à compter de la saison 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** les grilles de tarifs pour la base de loisirs intercommunale à compter de la saison 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LEROY
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYÉ et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS